

Montréal, le 1^{er} septembre 2004

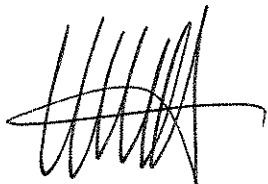
M. René Walaszczyk
Président
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3

Monsieur,

La Régie accuse réception de votre lettre du 19 août 2004 adressée à M^e Lise Lambert, présidente de la Régie de l'énergie.

La Régie prendra ainsi connaissance des commentaires que vous soumettez à son attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

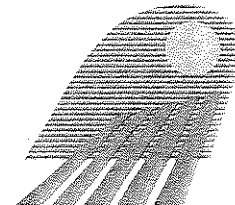


Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/sp



Fédération de l'UPA
de Saint-Hyacinthe



L'Union des
producteurs
agricoles

Saint-Hyacinthe
Le 19 août 2004

Régie de l'énergie

25 AOUT 2004

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame,

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe s'intéresse depuis plusieurs années au gaz naturel comme source d'énergie. Elle a participé à la mise en place de plusieurs projets de gazéification donnant accès à cette ressource aux entreprises agricoles et à une étude portant sur les avantages concurrentiels du gaz naturel. En effet, les coûts reliés à l'énergie représentent une part importante des coûts de production en agriculture. La mécanisation des travaux et les nouvelles techniques de production font que l'énergie joue un rôle de plus en plus important dans le développement de l'agriculture.

Dans le présent contexte d'ouverture des marchés et de crise du revenu agricole il devient important que l'agriculture, à l'instar des autres secteurs d'activités économiques, augmente sa capacité concurrentielle. Tous les éléments doivent être regardés et les différentes ressources énergétiques disponibles sur le territoire doivent être à la disposition des exploitations agricoles. Vous êtes probablement au courant que le gaz naturel est pour les producteurs et productrices une option énergétique très intéressante. C'est pourquoi la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, voyant son territoire agricole traversé par plusieurs pipelines, a revendiqué et revendique toujours l'accès aux producteurs et productrices à cette énergie. Cependant, les formules en vigueur pour rentabiliser les projets gaziers favorisent le milieu urbain et industriel au détriment du secteur agricole. Il est donc urgent de mettre en place une politique de gazéification rurale (agricole) qui permettra d'optimiser les réseaux de gaz naturel déjà existants et d'en développer de nouveaux.

Comme mentionné précédemment, le gaz naturel nous apparaît être une source d'énergie complémentaire et concurrentielle pour notre région considérant la présence de nombreux conduits de transport déjà existants sur notre territoire. Pour appuyer nos dires, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, conjointement avec le MAPAQ et la Société en Commandite Gaz Métropolitain (SCGM), a réalisé en 1999 une étude sur l'impact économique de la pénétration du gaz naturel dans le secteur agricole au Québec. Il en est ressorti qu'une conversion au gaz naturel permet, pour plusieurs entreprises agricoles, la réalisation d'économies énergétiques considérables (10 409 \$/an dans le secteur de la volaille, 8 575 \$/an dans le secteur des cultures commerciales et de 6 727 \$/an dans le secteur des serres). En Montérégie, alimenter les fermes au gaz

naturel dans ces trois types de production amènerait des économies équivalentes à 7 614 293 \$ par année.

De ces économies découlent des investissements supplémentaires dans l'entreprise de même que la création de nouveaux emplois. Après avoir calculé que les producteurs agricoles réinvestiraient 80 % des économies réalisées suite à l'utilisation du gaz naturel en dépenses d'immobilisation (agrandissement, implantation de procédés, etc.), 653 emplois seraient créés annuellement en Montérégie seulement.

De surcroît, le gaz naturel est considéré comme étant une énergie verte; autre donnée non négligeable quand on sait que le respect et la valorisation de l'environnement se trouvent au cœur de tous les débats.

Récemment, la Régie rejetait la décision de SCGM d'aller de l'avant avec le projet « Les deux vallées » (D-2004-151, R-3536-2004). Un projet que les 28 producteurs agricoles impliqués dans le présent projet attendaient impatiemment compte tenu de l'échéancier très positif présenté par SCGM (une mise en service dès l'automne 2004). Des investissements, des projets et des démarches auprès de fournisseurs ont été initiés par les producteurs qui comptaient sur une réponse positive de la Régie. Parmi les motifs invoqués pour le refus de la demande R-3536-2004, soulignons que la Régie n'était pas convaincue :

- Qu'il y ait des exigences incontournables qui justifient le renforcement du réseau Upton/St-Guillaume.
- Que l'augmentation nette des volumes qui pourraient résulter de la réalisation du projet permettrait la rentabilité du projet dans son ensemble.

Lors de l'étude d'un projet de gazéification en milieu agricole, il faut tenir compte de la réalité saisonnière de la demande en énergie qui consiste à d'important volume sur un court laps de temps et en période de faible demande énergétique sur l'ensemble d'un réseau. Si un réseau ne peut répondre à la demande de sa clientèle agricole, par conséquent cette dernière devra se tourner vers d'autres ressources énergétiques pour répondre aux besoins des entreprises. Le réseau en place deviendra donc sous utilisé et il se créera un désintéressement des autres classes de clientèles (industrielle et urbaine) pour développer et/ou optimiser le réseau existant. Le réseau Upton/St-Guillaume, sans un renforcement deviendra à court terme, à notre avis, véritablement non rentable.


Les critères actuels de rentabilité de la Régie privent le milieu agricole de la possibilité d'accéder au gaz. Actuellement seuls les projets dits rentables sont réalisés avec des infrastructures qui, d'emblée, ne pourront que difficilement répondre aux possibilités d'expansions futures.

Le principal problème ne se situe ni au niveau de l'approvisionnement, ni au niveau du besoin mais bien au niveau de l'approche fait en regard aux critères de rentabilité. La stabilité de l'activité agricole et l'augmentation de la consommation en énergie demandent d'analyser la rentabilité d'implanter un réseau en milieu rural sur une planification globale du secteur ou du territoire visé. Une planification par projet dans un milieu si différent de celui du milieu urbain ou industriel ne peut être appliquée en milieu agricole car elle ne tient pas compte de la réalité rurale.

Nous espérons que la Régie de l'énergie comprend l'importance des enjeux pour le milieu agricole. Nous sommes prêts à collaborer à l'expansion du réseau de transport et de distribution du gaz naturel, mais tenons à ce que le milieu agricole profite, comme les autres secteurs d'activités, des retombées économiques engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

Si la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe s'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour vous demander de considérer la mise en oeuvre de tous les projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.


René Walaszczyk
Président

c.c. : Madame Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Monsieur Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs
Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Monsieur Robert Tessier, président et chef de direction de Gaz Métro
Monsieur Léandre Dion, député de Saint-Hyacinthe
Monsieur Sylvain Simard, député de Richelieu
Monsieur Bernard Landry, député de Verchères
Madame Martine Mercier, 2^e vice-présidente de la Confédération de l'UPA
Monsieur Gilbert Lavoie, économiste principal à la DREPA, Confédération de l'UPA

Le 20 août 2004

Régie de l'énergie
25 AOÛT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Raymond Leblanc

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

Commentaires personnels

--

Le 20 août 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'énergie
25 AOÛT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

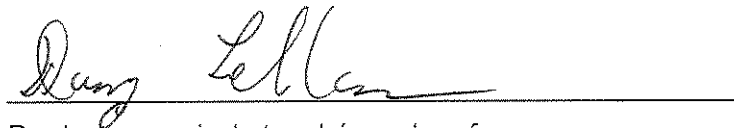
1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Régie de l'énergie
25 AOÛT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

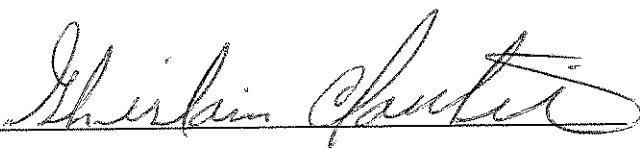
1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Régie de l'énergie

25 AOÛT 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Yvan Beaulieu

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

YVAN BEAULIEU
659 ST-AMABLE
ST-BARNABÉ SD
JON 1G0
450-792-3379

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'énergie
25 AOUT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Roger Leflam

603 rue St Amable
St Barnabé Juvé.

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

2345 rue Page St Hyacinthe

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Régie de l'énergie

25 AOÛT 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jeanne Yves LEBLANC

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

IRC / par JY L

784 ST-AMABLE
St-Basile: Seul JCH 160

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'énergie
25 AOUT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean Guy Bourcier

641 Bas des étangs La Présentation J0H-1B0

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

796-3386

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'énergie
25 AOÛT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Clement Leduc

120 sq. St Amable

St-Barnabé-Sud

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

Commentaires personnels

Le 20 août 2004

Régie de l'énergie

25 AOÛT 2004

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro, et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

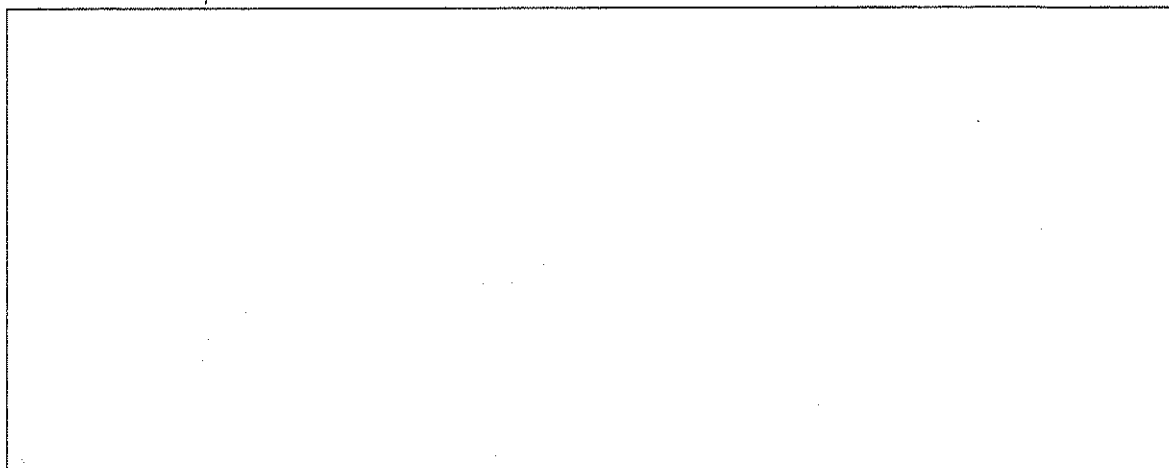
En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

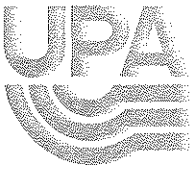
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean Pelletier tel: 792 3720

Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

1175 Rg Ste Rose
St-Jude
JOH-1PO
Commentaires personnels





*Fédération de l'UPA
du Centre-du-Québec*

*L'Union des
producteurs
agricoles*

Nicolet, le 26 août 2004

Régie de l'énergie
31 AOÛT 2004
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Robert Tessier
Président et chef de direction
Gaz Métro
1717 rue du Havre
Montréal (Québec)
H2K 2X3

Monsieur Tessier,

Le conseil exécutif de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec a été saisi de la décision de la Régie de l'énergie à l'effet de refuser un projet de renforcement et d'expansion de la ligne « Les deux vallées » et désire ici, vous souligner sa volonté d'intervenir incessamment auprès de la Régie afin qu'elle reconsidère cette décision.

En effet, cette décision oblige d'ores et déjà plusieurs producteurs céréaliers de notre région à revoir leurs besoins énergétiques en fonction de nouvelles sources et prive un nombre important d'entreprises agricoles d'une ressource dont les avantages économiques et environnementaux sont fort importants.

La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, représentant quelque 4 500 producteurs et productrices agricoles, souhaite ardemment que la Régie considère le potentiel céréalier de l'axe St-Guillaume-Yamaska et le territoire s'étendant vers l'est, lequel compte plusieurs centaines de céréaliculteurs et d'éleveurs. Nous sommes profondément convaincus que le développement de votre réseau sur ce territoire ne pourra qu'être rentable à moyen et long terme.

Par ailleurs, des études démontrent que l'utilisation du gaz naturel engendre des économies considérables, permettant du même souffle à nos producteurs d'investir davantage sur leur ferme et, ce faisant, de contribuer au développement économique local et régional. Priver ce territoire de cette ressource, alors qu'elle est disponible dans une forte proximité, équivaut à freiner le développement dans un milieu rural qui dispose de plusieurs atouts pour se développer, dont la grande qualité des terres et du climat propice aux cultures céréalières et aux élevages.

...2

Le 26 août 2004

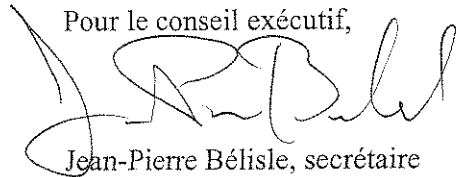
2

Monsieur Robert Tessier
Président et chef de direction
Gaz Métro

En somme, nous allons, dès à présent, amorcer une démarche en collaboration avec nos syndicats affiliés afin d'évaluer l'impact réel de cette décision et nous insistons auprès de Gaz Métro pour que ce projet fasse l'objet de nouvelles audiences auprès de la Régie de l'énergie, et ce, le plus rapidement possible.

Veillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le conseil exécutif,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Bélisle', written over a horizontal line.

Jean-Pierre Bélisle, secrétaire

c.c. ✓ Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie